

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION : 02/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : **29**

DATE D’AFFICHAGE : 02/06/2021

Présents : **22**

Votants : **28**

L’an deux mille vingt et un, le 9 juin, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ - Madame Claudine COTTRANT - Monsieur Dimitri COQUART- Madame Nicole MINET - Monsieur Christophe HUART – Madame Nathalie DESENNE - Monsieur Franck DUBRUQUE - Madame Lydie GARNIER – Monsieur Pascal GODAT - Madame Cathy BOURGUIGNON - Monsieur Hubert ROUSSEL – Madame Eliane BONTE - Monsieur Claude PETITBON - Madame Juliette ROMAN - Monsieur Benoit COULON –Madame Peggy LAMERAND– Monsieur Ludovic MEGUEULE – Monsieur Arnaud FREMONT - Madame Nathalie MEYER - Madame Chen Chon NGUYEN –Madame Sophie BARGEL - Monsieur Nicolas TOULEMONDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Monsieur Michel VANHERSECKE - Madame Catherine BAUDOUX – Madame Marjorie PILLOT - Madame Marion D’HAENE - Monsieur Franco GOSSELIN- Monsieur Sébastien MINGUET- Madame Joëlle PENNEQUIN

Madame Claudine COTTRANT a été élue Secrétaire

Objet :

Avis sur la modification du PLU

Vote(s) par procuration :

- Monsieur VANHERSECKE procuration à Madame BONTE
- Madame PILLOT procuration à Monsieur COQUART
- Madame BAUDOUX procuration à Monsieur GODAT
- Madame D’HAENE procuration à Madame COTTRANT
- Monsieur GOSSELIN procuration à Madame DESENNE
- Monsieur MINGUET procuration à Monsieur FREMONT

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Suite à l’intégration des communes d’Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d’urbanisme révisés. D’autre part, le nouveau Plan Local d’Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2" a également été approuvé. Les nouveaux Plans Locaux d’Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d’urbanisme, ces communes en grande partie située dans l’Aire d’Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d’engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d’urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d’urbanisme, et décide d’engager une enquête publique unique pourtant sur l’ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Plusieurs modifications concernent la ville de Lesquin :

- Changement de localisation de l'emplacement réservé pour la cuisine centrale
- Modification du périmètre de l'emplacement réservé pour l'agrandissement du parc du plan d'eau
- Inscription d'un emplacement réservé pour l'agrandissement du parc d'Enchemont
- Modification du zonage des secteurs USE 4.2 et USE 6.2 afin de favoriser les possibilités d'extension des constructions
- Suppression d'un emplacement réservé rue Faidherbe, la ville ayant fait l'acquisition du terrain concerné
- Inscription d'un bâtiment à l'inventaire du patrimoine (ferme 27 rue Voltaire)
- Rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la ZAC Artéparc
- Mise à jour du document en lien avec la réalisation du Cottage du parc

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable, en format papier, au siège de la MEL et via le lien : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Marc AMBROZIEWICZ